

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :

Sciences et techniques industrielles

Le Plan Académique de Formation en Sciences et Techniques Industrielles a pour ambition de favoriser **l'amélioration de la performance scolaire et l'insertion professionnelle des élèves de la voie professionnelle** de l'académie en s'appuyant sur le levier de la formation continue des professeurs. Elle a pour objectif d'accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques en lien avec l'évolution des métiers pour l'ensemble des filières de la voie professionnelle STI. Elle porte principalement sur les thèmes suivants :

- la mise en œuvre des rénovations des référentiels : BAC PRO SEN, ELEEC, RPIP et Maintenance des matériels
- l'accompagnement à la prise de fonction pédagogique et administrative des professeurs contractuels à leur entrée dans le métier,
- l'accompagnement pédagogique des professeurs non titulaires dans leur évolution.
- l'accompagnement des professeurs stagiaires issus de l'examen professionnalisé.
- la valorisation et la stabilisation des ressources humaines en accompagnant les enseignants contractuels dans la préparation du CAPLP interne et de l'examen professionnalisé.
- des formations transversales suivantes seront privilégiées :
 - évaluer et conduire des projets,
 - favoriser l'usage du numérique pédagogique chez les enseignants : outils numériques et logiciels adaptés
 - accueillir les élèves en lycée professionnel : un levier pour l'intégration et la réussite.

L'enseignement dans la voie professionnelle vise à faire acquérir, valider et certifier des compétences en lien avec une perspective d'insertion professionnelle proche. La méthode pédagogique repose sur la mise en activité de l'élève. Les activités proposées doivent être concrètes et en lien avec le domaine professionnel afin de donner du sens aux apprentissages et susciter l'attention et l'adhésion de l'élève. Le professeur privilégiera donc une pédagogie inductive.

Les formations du plan académique visent à aider l'enseignant dans la **préparation de ses séances en intégrant les critères d'évaluation** déclinés en indicateurs de réussites afin d'aider l'élève à se situer dans l'acquisition des compétences. Cela permet aussi au professeur d'individualiser son enseignement ainsi que de piloter les séances de remédiation, les CCF et les PFMP. Ces formations doivent aussi aider les enseignants à travailler **l'animation des séances** (rythmes, mises en activité, consignes), et le choix des outils en s'appuyant notamment sur **le numérique** mais aussi sur les différentes modalités de travail : individuelle, en petit ou grands groupes, travail de l'écrit et de l'oral (en recourant par exemple à l'organisation de débats).